

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Modèle vierge à remplir. Diffusé librement par duer-generateur.fr. Aucun format n'est imposé par le Code du travail (art. R.4121-1) : ce modèle est un support, pas une obligation de forme. Remplacez chaque zone par la situation réelle de votre établissement.

1. Identification de l'établissement

Raison sociale	
Code NAF / APE	
Adresse	
Effectif (dont apprentis, CDD, intérim)	
Rédigé par (nom, fonction)	
Date d'élaboration	
Date de la dernière mise à jour	
Motif de la mise à jour	

2. Méthode d'évaluation

Cotation retenue : criticité = gravité (G, 1 à 4) × fréquence (F, 1 à 4), score de 1 à 16. Paliers : 1-3 faible, 4-8 modéré, 9-12 important, 13-16 critique. G : 1 gêne, 2 arrêt court, 3 incapacité permanente, 4 mort ou IPP > 50 %. F : 1 rare (< 1/an), 2 mensuelle, 3 hebdomadaire, 4 quotidienne.

3. Découpage en unités de travail

Listez vos unités de travail (poste, atelier, métier, lieu). L'inventaire des risques se fait unité par unité (art. R.4121-1).

Unité de travail 1	
Unité de travail 2	
Unité de travail 3	
Unité de travail 4	

4. Inventaire des risques et plan d'action (une grille par unité)

Danger identifié	Risque	G	F	Criticité	Mesures en place	Actions à prévoir	Délai	Responsable

Sous 50 salariés, ces trois dernières colonnes tiennent lieu de plan d'action : aucun PAPRI Pact séparé n'est exigé (art. L.4121-3-1 II).

Check-list des familles de risques à passer en revue

Catalogue INRS ED 887 utilisé par le générateur. Cochez celles qui vous concernent, écarter les autres par écrit.

- **Risques de chute** : Chute de hauteur, Chute de plain-pied
- **Charge physique de travail** : Manutention manuelle de charges, TMS : postures contraintes et gestes répétitifs, Travail sur écran, Manutention de personnes, Fatigue visuelle
- **Risques techniques** : Risque électrique, Machines et outils, Projections de particules ou liquides, Brûlures thermiques, Incendie / explosion, Machines et engins agricoles, Contact et contention des animaux, Silos, fosses et espaces confinés, Lignes électriques aériennes, Noyade (fosses, retenues, irrigation)
- **Nuisances physiques** : Exposition au bruit, Ambiance thermique (chaud ou froid), Vibrations, Éclairage inadapté, Qualité de l'air intérieur, Intempéries (travail extérieur)
- **Risques chimiques et biologiques** : Risque chimique, Agents biologiques, Accident d'exposition au sang (AES), Amiante (BTP rénovation), Produits phytosanitaires, Agents biologiques et zoonoses
- **Risques liés aux déplacements** : Risque routier (trajet et mission)
- **Risques psychosociaux** : Risques psychosociaux (stress, harcèlement), Agressions externes (clients, public, vol)
- **Risques liés à l'organisation** : Travail isolé

5. Historique des versions

Version / date	Modifications apportées	Rédigé et validé par

Chaque version est conservée, jamais écrasée : conservation minimale 40 ans (art. L.4121-3-1 IV).

6. Mise à disposition et clôture

Avis affiché indiquant où consulter le document (art. R.4121-4). Fait à _____, le ____ / ____ / _____. Signature de l'employeur : _____.

Base légale : Code du travail L.4121-1 à L.4121-3-1, R.4121-1, R.4121-2, R.4121-4, R.4741-1. Obligation dès le premier salarié.
Modèle rempli par métier, coté et re-révisable en 1 clic sur <https://duer-generateur.fr/duerp-modele>